



## Prêt par Alliance Syndrome de Dravet d'un détecteur de crise Nightwatch®

Nous vous proposons de vous prêter un détecteur de crises Nightwatch® pour l'essayer avant un éventuel achat.

### **Concrètement :**

Vous envoyez une demande à [contact@dravet.fr](mailto:contact@dravet.fr) .

Nous convenons par mail des dates de prêt.

Vous envoyez le dossier complet à l'adresse transmise par mail.

La durée du prêt est de 15 jours renouvelable une fois.

Nous vous envoyons le dispositif à nos frais en Colissimo avec signature avec le brassard adapté à la taille du bras de votre enfant.

Vous essayez le dispositif. Pendant votre essai vous pouvez contacter M. Vincent (société AFEVI, 06 86 92 86 62 du lundi au vendredi), revendeur du dispositif, pour vous accompagner dans l'utilisation du Nightwatch.

A l'échéance vous nous renvoyez le dispositif en colissimo avec signature à vos frais.

Si vous souhaitez garder le dispositif 15 jours de plus (possible une fois), vous pouvez faire une demande motivée par mail à [contact@dravet.fr](mailto:contact@dravet.fr) .

### **Le dossier/ les conditions :**

Être dans sa deuxième année d'adhésion et résider en France métropolitaine.

Envoyer le dossier complet :

- fiche de renseignements
- contrat
- chèque de caution de 1500 €

S'engager à renvoyer le dispositif dans les temps à ses frais en colissimo avec signature.

### **Aide à l'achat.**

Si vous souhaitez acheter ce dispositif, ASD peut vous aider en finançant la moitié du coût du dispositif sur facture, un mois après l'achat. Pour faire la demande adresser un mail à [contact@dravet.fr](mailto:contact@dravet.fr)

Pour plus de renseignements : [contact@dravet.fr](mailto:contact@dravet.fr)



## Fiche de renseignements :

### **Personne demandant le prêt du Nightwatch® :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

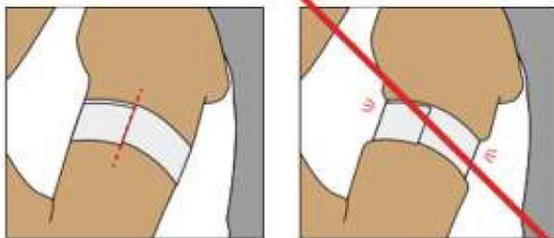
### **Personne Dravet :**

Nom : .....

Prénom : .....

Age : .....

Tour de bras en haut du biceps pendant que le bras est courbé (en cm): .....



Je m'engage à renvoyer à mes frais le dispositif dans les 2 jours ouvrés suivant la fin de la période de prêt en colissimo avec signature.

J'ai compris qu'ASD n'est pas responsable de l'efficacité et du réglage du dispositif et que pour ce faire je peux m'adresser à la société AFEVI (monsieur Vincent : 06 86 92 86 62 du lundi au vendredi)

J'accepte que mes coordonnées soient transmises à la société AFEVI qui vend le Nightwatch®



## Contrat de mise à disposition d'un dispositif de détection de crise Nightwatch®.

### **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

D'une part,

L'association Alliance Syndrome de Dravet, 3 sentier des Larris, 45330 Malesherbes

Et

D'autre part,

M/Mme .....

Domicilié.....

.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

### **ARTICLE 1 : Caractéristiques des matériels mis à disposition**

Est mis à disposition un dispositif de détection de crises d'épilepsie Nightwatch® (base avec câble, chargeur, capteur, notice, guide rapide et boîte de rangement) ainsi qu'un brassard adapté au tour de bras de la personne qui portera le dispositif.

### **ARTICLE 2 : Propriété du petit matériel pédagogique**

Il est parfaitement entendu entre les parties que la présente convention de mise à disposition n'entraîne aucun transfert de propriété du matériel visé à l'article 1.

### **ARTICLE 3 : Période contractuelle**

La présente convention est conclue pour une durée de 15 jours renouvelable une fois à condition d'en faire une demande motivée au moins 4 jours avant la fin de la période de prêt par mail à [contact@dravet.fr](mailto:contact@dravet.fr)

Cette période de 15 jours court à partir du jour de réception du dispositif.

**ARTICLE 4 : Modalité d'utilisation du matériel**

L'adhérent s'engage à utiliser avec soin le matériel prêté en suivant les consignes émises par le fabricant.

L'adhérent a bien compris que l'association n'est en aucun cas responsable de l'efficacité du dispositif et de son réglage. Pour cela, en cas de problème, contacter monsieur Vincent de la société AFEVI au 06 86 92 86 62 du lundi au vendredi ou par mail à [contact@afevi.eu](mailto:contact@afevi.eu)

**ARTICLE 5 : Restitution matériel**

L'adhérent s'engage à renvoyer le matériel dans les 2 jours ouvrés suivant la fin de la période de prêt à l'adresse convenue, à ses frais, en colissimo avec signature, dans l'emballage qui a servi à l'envoi.

**ARTICLE 6 : Assurances et responsabilités**

Un chèque de caution de 1500€ non encaissé est demandé à l'adhérent avant l'envoi du dispositif. Il sera renvoyé par la poste ou détruit après réception et vérification du bon fonctionnement dispositif. **En cas de perte, de casse ou de non-restitution du dispositif le chèque de caution sera encaissé.**

**ARTICLE 7 : Intuitu Personae**

Il est expressément rappelé que la présente convention est strictement réservée à servir l'objet du seul adhérent signataire ; que les droits et avantages ne pourront en aucun cas être cédés à un quelconque tiers.

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

Pour ASD  
(Lieu et date) .....

Pour l'adhérent  
(Lieu et date) .....

Signature précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvé »

Signature précédée de la mention  
manuscrite « lu et approuvé ».